

William Baranès et Marie-Anne Frison-Roche, *La justice. L'obligation impossible*, Paris, Éditions Autrement (Série Morales, n<sup>o</sup> 16), 1994, 215 p.

Bjarne Melkevik

Volume 24, numéro 1, printemps 1997

Avez-vous lu Rawls ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027440ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/027440ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Melkevik, B. (1997). Compte rendu de [William Baranès et Marie-Anne Frison-Roche, *La justice. L'obligation impossible*, Paris, Éditions Autrement (Série Morales, n<sup>o</sup> 16), 1994, 215 p.] *Philosophiques*, 24(1), 208–209.  
<https://doi.org/10.7202/027440ar>

William Baranès et Marie-Anne Frison-Roche, *La justice. L'obligation impossible*, Paris, Éditions Autrement (Série Morales, n° 16), 1994, 215 p.

Déjà, l'image de couverture de ce livre annonce le problème. La reproduction d'un détail du tableau « Le Jugement de Salomon », de Nicolas Poussin (1649), nous introduit d'emblée à la problématique de l'ouvrage : la Justice comme obligation impossible. Sans entrer dans l'analyse de ce fameux tableau, notons qu'il illustre magistralement la primauté de l'injustice dans l'expérience sociale et morale. Celle-ci est symbolisée par la mort du premier enfant et la lutte de deux mères pour l'enfant vivant. De fait, la justice ne viendrait-elle qu'après ? Se réduit-elle à la réparation, ou jugement ou simplement à la consolation ? Mais encore faut-il donner du sens à ce mot « justice ». Il n'est donc pas sans intérêt de noter que la division tripartite de ce livre ne délaisse pas la division classique et aristotélicienne entre, d'abord, la justice comme qualité humaine, comme vertu, ensuite la justice comme lien, comme création intersubjective, et, enfin, la justice comme institution sociale et politique. Si cette partition est classique, les réponses que fournissent les collaborateurs de ce livre le sont moins. Nourries de l'enseignement de la modernité sociale, politique et juridique, les contributions tentent de circonscrire d'une façon interdisciplinaire quelques aspects de la question de Justice d'aujourd'hui.

Dans la première partie, intitulée « De la justice qui vient à l'esprit », nous trouvons des contributions du psycho-analyste Serge Lebovici qui traite du sentiment de l'injustice chez l'enfant, de la philosophe Monique Canto-Sperber qui analyse la justice chez Platon à l'égard de l'ordre politique, de l'avocat Thierry Lévy qui demande s'il vaut vraiment mieux subir l'injustice que la commettre, de la philosophe Dominique Terré-Fornacciari qui réfléchit sur l'homme juste, de la philosophe Catherine Chalier qui analyse la justification dans les tribunaux rabbiniques, du philosophe William Baranès qui analyse la relation entre justice et droit naturel et du théologien Claude Tresmontant qui livre quelques idées sur la relation entre la métaphysique chrétienne et la justice. En somme, un faisceau d'essais fortement marqués par les trois pôles de la culture occidentale : Athènes, Jérusalem et Rome.

Dans la deuxième partie, intitulée « Le lien du tout », c'est l'ordre social qui occupe le premier plan. La justice comme lien social déterminant la place des individus et le rôle des institutions politiques et juridiques. Le premier essai, du philosophe et sociologue de droit François Terré, s'attarde sur la parenté naturelle liant le conflit et la justice. La deuxième partie, du juriste québécois Jean-Guy Belley, examine la justice contractuelle ou ordinaire des acteurs économiques. La troisième partie, du sociologue Jean-Pierre Dupuy, étudie la justice sociale et le mérite, et la quatrième partie, de la philosophe et historienne

des idées Blandine Kriegel, se penche sur la défaite de la « justice » en France. En somme, plusieurs essais sur l'expérience concrète de la justice.

La troisième partie est consacrée à « la façon de faire » la justice. Nous trouvons ainsi des analyses sur « la justice et l'exclusion » (de l'avocat Henri Leclerc), « les fins et les moyens » (du conseiller d'État Jean-Michel Bérorgey et du procureur Philippe Ingall-Montagnier), « le citoyen plaideur » (du juriste Frédéric Zenati), les « pratiques : danse avec les juges » (de l'avocat Alain Weber) et, enfin, « 2+1 = la procédure » (de la juriste Marie-Anne Frison-Roche). Comme on peut le constater, ce sont uniquement des professionnels du droit.

La critique que nous voulons faire touche ce que nous considérons comme une absence regrettable, à savoir l'absence d'une ou de plusieurs études philosophiques sur la notion de « justice » aujourd'hui. Nous pouvons facilement accepter qu'Athènes nous ait donné la possibilité d'une réflexivité sur la justice, que Jérusalem nous ait donné le sujet de la justice et que Rome nous ait donné la perspective procédurale pour faire la justice. Il nous semble pourtant que de telles affirmations n'ont pas beaucoup d'autre sens qu'historique, si nous évitons de poser la question de la modernité juridique et politique. Il faut comprendre comment elle a opéré la synthèse et sur quelles prémisses. En fait, les synthèses philosophiques de la modernité, sous lesquelles nous vivons encore, ont remodelé la conception que nous pouvons nous faire de la justice et ceci, surtout en insistant davantage sur des « institutions » justes. Sans jamais nier la dimension de justice comme vertu, la problématique de l'institution « juste », telle que la thématise la philosophie moderne et contemporaine, aurait pu enrichir la réflexion sur ce sujet et donner un éclairage supplémentaire à plusieurs problématiques traitées. En fait, la troisième partie, traitant de la question juridico-politique, est difficilement comparable avec la première, largement orientée sur la vertu comme essence de la justice, mais facilement compréhensible à l'égard de certains thèmes de la philosophie du droit moderne en ce qui concerne le sens de la « justice ». C'est n'est aucunement parce que les acteurs juridiques manquent de vertu que la « justice » est en crise aujourd'hui. Faire intervenir quelques réflexions philosophiques « modernes » sur la justice aurait donc pu rehausser l'intérêt de ce recueil.

En somme, un recueil fort intéressant et facilement accessible. Comme il s'agit d'un livre destiné au grand public, nous supposons que les auteurs ont eu comme consigne première de présenter leurs vues de façon aussi compréhensible que possible. Ils ont bien réussi.

Bjarne Melkevik  
Faculté de droit  
Université Laval

---